

SAS 5FD

*

* *

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL SOCIAL DE 1.000,00 Euros

En cours d'immatriculation au RCS de PARIS

SIEGE SOCIAL :

5, rue Ferdinand Duval – 75004 – Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES
DU 06-11-2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 06 novembre

A 15h30

LA SOCIETE MKZ INVEST au capital social de 379.398,00 €, immatriculée au RCS de PARIS, dont le siège social est sis, 38, rue René Boulanger, 75010 PARIS,

Et

Monsieur Malek EL FERDJANI, de nationalité française, né le 25 mars 1987, à MONTREUIL, demeurant 183, rue Saint-Denis - Bâtiment E– 75002 – Paris, résident fiscal français au sens de la réglementation en vigueur ;

Agissant en qualité d'actionnaires de la société SAS 5 FD, société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 € Euros, divisé en 1.000 actions de 1,00 Euro chacune, dont le siège est sis **5, rue Ferdinand Duval – 75004 – Paris**, ont pris les décisions suivantes :

- Adoption des statuts,
- Nomination de la Présidente,
- Reprise des engagements,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

LES ASSOCIES ONT ADOPTE LES RESOLUTIONS SUIVANTES :

PREMIERE - RESOLUTION

Les associés adoptent les statuts de la Société sous la forme d'une société par actions simplifiée, dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME - RESOLUTION

Les associés décident de désigner pour exercer les fonctions de Présidente, pour une durée indéterminée :

LA SOCIETE MKZ INVEST au capital social de 379.398,00 €, immatriculée au RCS de PARIS, dont le siège social est sis, 38, rue René Boulanger, 75010 PARIS.

La rémunération des fonctions de Présidente sera fixée ultérieurement. Entre temps, elle n'aura droit qu'au remboursement des frais engagés pour le compte de la société, sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

LA SOCIETE MKZ INVEST accepte les fonctions de Présidente qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

TROISIEME - RESOLUTION

Les associés décident de reprendre les engagements pris au nom et pour le compte de la société en formation tels que définis en annexe aux statuts ainsi qu'à hauteur de l'ensemble des sommes qui seront validées par Assemblée dans un délai de six mois maximum.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME - RESOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, les associés ont rédigé et signé le présent procès-verbal, lequel a été établi sur le registre de ses décisions conformément à la Loi.

Signé électroniquement à la date indiquée au dossier de preuve par :

LA SOCIETE MKZ INVEST, (Signature ~~électronique~~ valant : « bon pour acceptation des fonctions de Présidente »)

*Bon pour
acceptation des fonctions
de Présidente*



Monsieur Malek EL FERDJANI (Signature ~~électronique~~)

